

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 3 MARS 2025 A 18H30 A LONGUE JUMELLES

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Longué Jumelles, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE,
Président

Présents : Mmes et M. LE COQ S.- PICHONNEAU P.- RAPICAULT C - M. RAVENEAU A. – RICHARD F.- CANTIN J.– DEROUET S.- LEFEBVRE S.- NIVELLE L. - PAPOT T.

Date de convocation : 24 /02/2025

Date d'affichage : 24 /02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Absents : BOIREAU C.- LE NUD A.- SERRET R.- TARDIVEL J. (*donne pouvoir à M Nivelles*)

Secrétaire de séance : *Monsieur DEROUET*

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 03 février 2025 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 03 février 2025, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 03 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Paiement du forfait assistance AIGA 2025 (logiciel petite enfance) auprès de AIGA pour un montant de 1 207.20 €
- Paiement de l'assurance Collectivités Publiques auprès de Groupama pour un montant de 3 463.09 €
- Paiement de l'assurance Mission Collaborateur auprès de Groupama pour un montant de 582.27 €
- Paiement des frais de Ligne de Trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE pour un montant de 250 €
- Paiement de la cotisation CNAS pour les agents auprès du COS CNAS pour un montant de 5 244 €
- Paiement de la réparation du moteur du volet roulant auprès de OCTOPUS HABITAT pour Vernantes pour un montant de 514.61 €
- Paiement des frais d'entretien 2024 effectués par les agents de St Clément auprès de la commune de St Clément des Levées pour un montant de 712.11 €
- Achat d'un chariot de transport auprès d'Amazon pour la MPE Longué pour un montant de 68.90 €
- Achat de tenues pour les professionnelles de Vernantes auprès de DECATHLON PRO pour un montant de 113 €



- Paiement de l'entretien des espaces verts -1^{er} semestre 2023- pour la MPE Longué auprès de Thibault
- Paysage pour un montant de 558 €
- Achat de Couches et produits auprès de RIVADIS pour St Clément pour un montant de 501.91 €
- Achat de Couches et produits auprès de RIVADIS pour Vernantes pour un montant de 707.53 €
- Achat de Couches et produits auprès de RIVADIS pour MPE Longué pour un montant de 1 104.84 €
- Paiement de l'entretien des espaces verts à l'ALSH Longué auprès de ANJOU PAYSAGE pour un montant de 1 784.40 €
- Paiement de la provision de l'assurance statutaire auprès de YVELIN pour un montant de 1 696.84 €
- Versement du solde PEDT auprès de FEDERATION FAMILLES RURALES pour un montant de 2 994.40 €

3. Budget 2025 : Débat d'orientation budgétaire

M NIVELLE rappelle les obligations de la tenue d'un débat d'Orientation budgétaire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ de débattre sur la stratégie financière de la collectivité.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Concernant le budget de fonctionnement,

Pour cette année, l'excédent de fonctionnement suffira à équilibrer le budget du SIVU Loire-Longué. A ce jour, les communes ne contribuent pas financièrement à son équilibre. 2025 sera l'année où il sera nécessaire de réfléchir collégalement, et définir une clé de répartition permettant au SIVU de poursuivre ses missions auprès des familles du territoire Loire-Longuéen.

M NIVELLE précise qu'une rencontre avec les maires ou leurs représentants est prévue avant l'été.

Les principaux points d'évolution en dépenses sont dus à l'augmentation de la masse salariale et des dépenses à caractère générale.

L'augmentation de la masse salariale qui s'explique par :

- l'augmentation des salaires via le reclassement indiciaire des agents
- l'augmentation des charges patronales CNRACL de 3 points passant de 31.65% à 34.65%
- l'augmentation du montant de l'assurance statutaire qui va s'établir autour de 26 000€
- La mise en place de l'assurance prévoyance obligatoire au 01/01/2025, augmentation des charges estimés à 4 500€.
- les remplacements pour arrêts divers.

L'augmentation des dépenses à caractère générale qui s'explique par :

- Augmentation du budget alimentation, avec une hausse prévue dans le cadre du respect de la loi EGAlim
- La nécessité de réaliser des relevés liés à la qualité de l'air, dans les 5 structures d'accueil (EAJE + ALSH). Cette dépense pourrait potentiellement s'étaler sur les années 2025 et 2026.
- La réalisation d'un nettoyage profond du sol de la MPE de Longué, par une société extérieure, à hauteur de 700 €

- La prise en charge des fluides pour la délocalisation de l'ALSH de Longué au sein de l'école Raymond Renard, somme reversée à la demande de la mairie de Longué-Jumelles.

M DEROUET questionne sur les outils utilisés pour la Loi EGAlim, Valérie Bonnier précise qu'une recherche de prestataires est en cours, qui pour certains ont des outils informatiques où des statistiques permettent de savoir si les achats atteignent la qualité et la durabilité des produits entrants dans la composition des repas servis. Ces repas doivent être déclarés sur le site du ministère de l'agriculture : macantine.gouv

M NIVELLE soulève la problématique de la sur-contribution financière pour le non emploi de personnes porteuses de handicap, cette somme sera demandée l'année prochaine si non-conformité avec la Loi.

M NIVELLE mentionne qu'une demande est en cours via la structure ISTA49 de Saumur pour l'entretien des espaces verts, l'ESAT du moulin du Pin de Vernantes ne pouvant répondre à notre demande.

Mme RICHARD indique Solutiv'emploi (Impact Services) qui pourrait peut-être répondre à notre commande.

Pour les recettes,

- Les dotations des communes n'évolueront pas
- Les participations familles sont encadrées par le barème de la CAF mais sont estimées stables
- Les subventions de la CAF estimées stables

M DEROUET soulève qu'un tableau de pourcentages des attributions de compensation que versent les communes de St Clément des Levées, Longué et Vernantes serait intéressant afin de mettre en exergue l'appauvrissement des recettes face aux dépenses chaque année plus importantes (AC gelées depuis 2017).

Concernant le budget d'investissement, M NIVELLE développe les lignes budgétaires de dépenses relatives notamment aux extensions des ALSH de Longué Jumelles et Vernantes

Les **dépenses d'équipements (corporelles)** sont prévues à hauteur de **15 000€**. Ce qui comprend :

- Dépenses imprévues (sèche-linge, lave-linge)
- Le rachat de matériel vapeur pour permettre le nettoyage de la structure en diminuant l'usage de produits détergents.
- Lits

Concernant les **dépenses incorporelles**, prévues à hauteur de **8000€**

- Site internet
- Droits d'utilisation des logiciels

Pour les **immobilisations en cours**, l'estimation est de **1 069 783 €** :

- Dépenses liées aux travaux d'extensions des bâtiments ALSH.
- Missions SPS/CT/frais architecte

Les recettes seront constituées par le versement des subventions de la CAF à hauteur de 564 979€, de la DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 99 478€, les amortissements des immobilisations à hauteur de 34 000€ ainsi qu'un retour de la FCTVA pour les extensions EAJE à hauteur de 85 921.44€.

4. Renouvellement de la convention avec la fédération familles rurales 49

M NIVELLE rappelle que les conventions avec la fédération départementale familles rurales sont arrivées à échéance le 29/08/2024 pour l'Alsh de Longué et le 31/12/2024 pour l'Alsh de Vernantes, des annexes ont été signées jusqu'au 31/03/2025.

Pour rappel, la convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation des accueils à destination des enfants de 3 à 12 ans pendant les mercredis et vacances scolaires.

La convention proposée par la fédération est de 2 ans et 9 mois soit jusqu'au 31/12/2027.

Mme RAPICAULT questionne sur la possibilité d'ouverture d'un appel d'offres afin que d'autres fédérations ou structures puissent se positionner en tant que gestionnaire.

M NIVELLE mentionne qu'une analyse des coûts en régie avait été initié, mais que les coûts engendrés étaient importants. De plus, les conventions avec la fédération seront jusqu'au 31/12/2027, ce qui permettra aux élus du prochain mandat de pouvoir établir une démarche d'appel d'offres courant 2027 en ayant le recul d'une année sur l'organisation.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE le renouvellement de la convention de gestion de l'accueil de loisirs de Vernantes avec la Fédération Départementale Familles Rurales pour une durée de 2 ans et 9 mois à compter du 01/04/2025.

ACCEPTTE les termes de la convention ci-annexée pour la gestion de l'accueil de loisirs de Vernantes

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention et les éventuels avenants à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

5. Budget – Vote des subventions 2025 aux accueils de Loisirs de Longué et Vernantes

Une rencontre s'est déroulée fin février pour présentation des budgets des accueils de loisirs et des demandes de subventions, M NIVELLE précise qu'un affinage des chiffres après échanges a permis d'établir une nouvelle proposition décrite aux membres du comité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

VALIDE le versement des subventions suivantes :

Accueil de loisirs de Longué : 93 700 €

Accueil de loisirs de Vernantes 28 983 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025,

6. Agenda :

- 31 mars 2025 à 18h30 : Comité syndical pour vote du budget – Mairie de Vernantes
- 12 mai 2025 à 18h30 : Observatoire Petite- Enfance

7. Questions diverses :

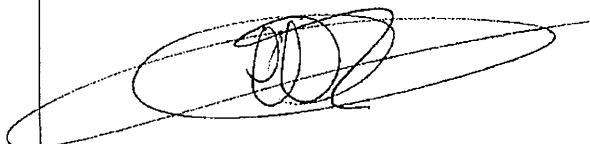
M PAPOT rappelle qu'un Comité de Pilotage PEDT (projet Educatif de Territoire) s'est tenu jeudi 27 février au SIVU, il souhaite que les actions du PEDT puissent être évoquées lors de la rencontre des maires ou leurs représentants au mois de juin.

M NIVELLE précise que cela sera à l'ordre du jour de cette rencontre.

M NIVELLE indique que les premières réunions de préparation des chantiers ALSH se sont déroulées ce lundi 03 mars, il est attendu un début du chantier le 31 mars pour l'ALSH de Longué et courant avril pour celui de Vernantes (l'entreprise de gros oeuvre attendant des précisions de différentes entreprises)

FIN DE SEANCE : 20h

Secrétaire de séance- M. Stéphane DEROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. DEROUET', is written over a rectangular box. The signature is somewhat stylized and overlaps the text above it.